



## Litiges entre pro et particulier

Par **jahzyc**, le **15/04/2011** à **15:51**

Bonjour, rn rn j'ai acheté une voiture suite à une annonce sur internet, l'annonce mentionnait une voiture 7 places, j'ai alors fait 1600 Kms pour aller chercher la voiture, à la livraison, et après toutes les formalités, la voiture n'était qu'une 5 places, le vendeur me dit alors qu'il y avait une erreur de la part du site, et comme la carte grise était déjà partie chez moi par la poste, dès réception de la carte grise, il me rembourserait la totalité de la somme plus un dommage et intérêt pour le préjudice calculé sur les dépenses que j'ai engagé pour me rendre dans son garage et les frais, ensuite il se retournerait contre le site pour dédommagement, quelques jours plus tard il m'appelle pour me dire qu'il va reprendre la voiture et me rembourser, je lui est envoyé un courrier pour lui dire que je lui rendrai la voiture que lorsque qu' il me versera le jour même la totalité de la somme plus le dédommagement ou une garantie qu'une action effective est engagée contre le site pour être sure que je serai effectivement dédommagé, son avocat m'a envoyé un courrier pour me dire que ma démarche n'était pas légale et que je ne serai pas dédommagé, je veux bien lui rendre la voiture mais je crains de ne pas être dédommagé des préjudices après l'annulation de la vente, que me conseiller vous rn merci

Par **mimi493**, le **15/04/2011** à **23:23**

Donc si je comprends bien, vous avez vu la voiture, vous avez quand même décidé de l'acheter. rn C'est fini. Vous avez vu qu'elle en faisait que 5 places, donc vous l'avez acheté en connaissance de cause, il n'y a aucun vice caché